News Release

Communiqué

Department of External Affairs



Ministère des Affaires extérieures

 N^{0} 293

Le 24 novembre 1989

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES CONDAMNE

LE TRAITEMENT INFLIGÉ PAR LA ROUMANIE À

M. DUMITRU MAZILU, FONCTIONNAIRE DES NATIONS UNIES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a condamné aujourd'hui le comportement des autorités roumaines dans l'affaire de M. Dumitru Mazilu, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la jeunesse.

"Ce n'est qu'un autre exemple dans une longue liste d'incidents où la Roumanie a fait fi de ses obligations internationales en ce qui concerne les droits de l'homme", a déclaré M. Clark.

Le 17 novembre, des diplomates des ambassades des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, du Canada et des Pays-Bas, à Bucarest, ont tenté de rendre visite à M. Dumitru Mazilu, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la jeunesse. Depuis la préparation de son rapport, dans lequel il critique vivement les pratiques du gouvernement roumain en matière de droits de l'homme, M. Mazilu a pratiquement été assigné à résidence. Le gouvernement roumain est intervenu pour empêcher la visite qu'entendaient lui rendre quatre diplomates occidentaux.

"Cette façon de faire obstacle aux contacts diplomatiques avec un citoyen roumain et un fonctionnaire des Nations Unies contrevient aux normes internationalement reconnues en ce qui concerne les droits de l'homme et aux obligations contractées par la Roumanie dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)", a dit M. Clark. Les quatre gouvernements concernés ont déploré en des termes vigoureux cette ingérence injustifiée dans le travail de leurs ambassades à Bucarest. Ils continueront à appuyer M. Mazilu et les autres personnes qui sont privées de leurs droits fondamentaux par le gouvernement de la Roumanie."

30 -

Secretary of State for External Affairs Secrétaire d'État aux Affaires extérieures